

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 27 janvier 2022 à 19 heures 00 par visioconférence**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 22 janvier 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 51**

**Sont présents : 21 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

**a) 19 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

Luc ADONETH - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Yves DUSSOURD - Thomas GOETTMANN - Catherine GREIGERT - Sylvie HIRTZ - Noëllie HESTIN - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Christophe KNOBLOCH - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT - Nathalie ROUSSEL - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT

**b) 2 délégués suppléants avec droit de vote**

Vincent GRISS - Monique HOULNÉ

**Sont absents excusés (12) : (1 pouvoir donné à 1 membre présent)**

Charles ANDREA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Denis DIGEL - Robert ENGEL - Christian MEMHELD - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Claude SCHALLER - Christian SCHLEIFER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

**Sont absents (20) :**

Claude ABEL - Hélène BACHMANN - Emmanuel ESCHRICHE - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Pascal JEHL - Denise KEMPF - Mathieu KLOTZ - Mathieu LAUFENBURGER - Régine ORSATI - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Sébastien SCHWOEGER - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA -

**Assistent également à la séance :**

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER, ainsi que Philippe STEEGER (*directeur général des services de la communauté de communes de SÉLESTAT*)

**Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence**

**M. Patrick BARBIER**, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 20 délégués présents avec lui (18 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte deux points, dont le second a fait l'objet d'une note de synthèse adressée aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Orientations budgétaires pour l'exercice 2022
3. Prorogation de la convention d'objectifs avec la Maison de la Nature pour l'animation du projet alimentaire territorial
4. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Le Président  
du PETR



Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance



LUC ADONET

**Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures - visioconférence**

**Délibération n° 2022-I-01 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la présente séance, M. BARBIER propose la candidature d'un élu de la communauté de communes de SÉLESTAT.

**DÉCISION**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

**désigne M. Luc ADONET comme secrétaire de séance.**

Affiché au siège du syndicat mixte le **2 mars 2022**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **2 mars 2022**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

  
Patrick BARBIER